



Communiqué de presse
15 juin 2010

Un contrat d'assurance vie souple et modulable complète l'offre Gestion Privée de Swiss Life : SwissLife Strategic Premium

Depuis 2007, Swiss Life développe son positionnement d'assureur gestion privée avec l'ambition d'aider ses clients haut de gamme à anticiper les grandes étapes de leur vie et de construire avec eux les meilleures stratégies, capables de s'adapter au fil du temps à leur situation patrimoniale et à l'évolution de leurs besoins.

Dans cet esprit, les Conseillers Gestion Privée Swiss Life disposent désormais, dans leur gamme de solutions adaptées et évolutives, d'une nouvelle offre « **sur-mesure** », SwissLife Stratégic Premium, un contrat individuel d'assurance sur la vie, de type multisupport.

Personnalisable, il offre le choix au souscripteur de la stratégie d'investissement, des modes d'arbitrage et d'accompagnement dont il a besoin, et ce dans le cadre juridique et fiscal avantageux de l'assurance vie.

Une très grande variété de supports d'investissement, pour un choix « à la carte »

Une palette de près de 2 000 supports permet aux Conseillers Gestion Privée de Swiss Life de définir la meilleure stratégie de placement au regard des besoins de leurs clients.

- **750 OPCVM** rigoureusement sélectionnés sont proposés (dont des OPCVM ISR qui témoignent de l'engagement de Swiss Life dans le domaine du développement durable). Grâce à une offre multi-gestionnaire, Swiss Life met au service du souscripteur une pluralité d'expertises financières qui lui permettra de répondre à ses attentes d'investissement selon ses objectifs et la situation des marchés.

- **1 200 actions et obligations** sont accessibles aux souscripteurs qui feront le choix de faire piloter tout ou partie de leur épargne par SwissLife Gestion Privée, la société de gestion de SwissLife Banque Privée.

- **4 fonds à profil de gestion** constituent des solutions simples et accessibles pour les non spécialistes des marchés financiers ou ceux qui ne souhaitent pas piloter eux-mêmes leur épargne. *Prudent, équilibré, dynamique* ou *offensif*, ils répondent chacun à un besoin différent en termes de perspective de placement et de sensibilité au risque.

- **1 fonds en euros** à capital garanti, dont la performance obtenue chaque année reste définitivement acquise grâce à l'effet cliquet (disponible dans le cadre de la gestion libre).

Deux modes de pilotage complémentaires, pour un contrat modulable

Tout au long de la vie de son contrat, le souscripteur pourra choisir de répartir son épargne entre une gestion libre et/ou une gestion confiée par l'assureur à SwissLife Gestion Privée, et de faire évoluer cette répartition sans frais.

● La gestion confiée à des professionnels

Dans cette modalité, le **souscripteur définit ses objectifs avec son Conseiller Gestion Privée Swiss Life et confie le pilotage d'une partie ou de la totalité de l'épargne de son contrat à des professionnels.**

La gestion sur mesure des actifs sera effectuée en fonction des objectifs du souscripteur et de l'analyse des marchés. Elle repose sur la détermination de :

- Son profil d'investisseur parmi 3 grandes stratégies d'investissement :

- Le **profil prudent** pour la recherche d'une performance régulière et sans prise de risques excessifs,
- Le **profil équilibre** pour la recherche d'une valorisation du capital à moyen terme, avec un niveau de risque moyen,
- Le **profil dynamique** pour la recherche d'une valorisation du capital et une diversification sur les marchés français et internationaux, n'excluant pas des variations importantes de valorisation.

- Son univers d'investissement parmi 3 univers :

- **Un investissement exclusivement en OPCVM parmi les 750 inclus dans son contrat.** Accessible à partir de 60 000 €
- **Un investissement en OPCVM mais aussi en actions et en obligations.** Accessible à partir de 150 000 €
- **Un mandat personnalisé** pour une exposition sur mesure aux différents marchés et classes d'actifs. Accessible à partir de 300 000 €

● La gestion libre

Dans ce mode de pilotage, accessible à partir de 60 000 €, le souscripteur choisit lui-même la répartition de son épargne selon ses objectifs, entre le fonds euros, les 4 fonds à profil de gestion et les 750 OPCVM.

Il pourra s'appuyer pour ce faire sur **4 options d'arbitrages automatiques** :

- **L'investissement progressif** est une option gratuite qui permet une entrée progressive sur les marchés financiers et ainsi de lisser les éventuelles fluctuations boursières.
- **La réallocation automatique de l'épargne**, pour conserver la répartition initiale entre les supports choisis, tout au long de la vie du contrat.
- **L'arbitrage automatique des plus-values** prévoit leur transfert sur le fonds euros dès que le seuil défini par le souscripteur est atteint.
- **L'arbitrage automatique en cas de moins values** s'enclenche lors de la baisse des valeurs liquidatives au-delà d'un seuil fixé par le souscripteur.

Les conditions générales du contrat sont disponibles sur simple demande.

A propos de Swiss Life

Spécialiste en assurance des personnes, Swiss Life est un des acteurs majeurs sur les marchés de l'assurance patrimoniale en vie et retraite et de l'assurance santé et prévoyance. Depuis 2007, Swiss Life renforce son positionnement d'assureur gestion privée avec une offre de services financiers qui lui permet désormais de couvrir l'ensemble des besoins de ses clients pour les aider à se construire un avenir serein. Ce cœur de métier est soutenu par des services de fidélisation clients que sont l'assurance dommages, l'assistance et les services à la personne.

www.swisslife.fr

Contacts Presse :

Véronique Eriaud

01 40 82 47 92

veronique.eriaud@swisslife.fr

Patrick Réveillon

03 20 45 72 78

patrick.reveillon@swisslife.fr